Lieu :

Palais des Sports Pierre de Coubertin
47 Boulevard Justin Grandthille, 51000 Châlons-en-Champagne

Les épreuves se dérouleront sur 3 sites.

1/ Palais des Sports Pierre de Coubertin
2/ Salle d'Armes du Cercle d'Escrime de Châlons-en-Champagne
3/ Gymnase du collège Saint-Etienne

Un bus assurera la navette entre les différents lieux.

Navettes :

Des navettes seront mises en place le vendredi soir pour acheminer les tireurs arrivant via la SNCF jusqu'aux hôtels et le samedi et le dimanche vers la gare.

Pour une meilleure organisation, merci de réserver les navettes **en indiquant le nom du club, le nombre de personnes et l'heure d'arrivée, avant le mercredi 31 janvier 2018** à l'adresse suivante : **cechalons@gmail.com**

Compétition :

Samedi 3 Février

Les horaires de cette compétition ont été calculés en fonction de la fourchette la plus haute des présences et ce en accord avec la FFE.

Formule :

Un tour de poule puis tableau de 64

Poules de 3 ou 4 équipes

Les équipes seront classées en fonction du classement FIE M17 puis FFE M17 des 3 meilleurs tireurs, conformément au règlement sportif fédéral.

Tableau de 64, 32 qualifiés pour le lendemain.

Horaires :

	Ouverture de la salle	Appel	Scratch	Début des poules	Début Tableau	Fin prévue
Hommes	07 :00	08 :00	08 :30	09 :00	15 :30	21 :00
Dames	-	12 :00	12 :30	13 :30	18 :00	19 :30

Dimanche 4 Février

Formule :

Tableau de 32 avec classement des 24 premières équipes

Horaires :

	Ouverture de la salle	Début du tableau	Finales	Récompenses
Hommes	07 :00	09 :00	15 :00	16 :30
Dames	07 :00	09 :00	15 :00	16 :30

Engagements :

Les engagements devront être faits impérativement sur le site de la FFE avant le mercredi 31 janvier, 23h59.

Les frais d'engagement s'élèvent à 70.00 € par équipe et devront être réglés sur place.

Si une équipe n'a pas été engagée dans les délais, elle pourra être engagée sur place auprès de l'organisateur et ce avant la publication des poules. Les frais s'élèveront à 280.00 € pour l'équipe.

En cas d'absence de l'équipe engagée, les responsables du club ou à défaut les autres équipes présentes devront s'acquitter des frais d'engagements correspondant à la totalité des équipes engagées par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Contacts :

Maître Rodolphe POTDEVIN – 06.71.28.35.86 // 06.61.72.30.51 - cechalons@gmail.com

Arbitres :

Tout club qui engage une équipe est tenu de mettre un arbitre qualifié à disposition du Directoire Technique dès le début de la compétition homme.

Les arbitres seront rémunérés selon le tarif de la FFE.

Suivi de la compétition :

Vous pourrez suivre en direct le déroulement de la compétition via les écrans qui seront mis en place sur les sites, ainsi que sur le site internet du Cercle d'Escrime de Châlons-en-Champagne : www.cechalons.fr.

